

Le 16 juillet 2021



## Commune de Lavans-lès-Saint-Claude

# Conseil Municipal du jeudi 8 juillet 2021 COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 8 juillet 2021 à 19h00, en mairie principale de Lavans-lès-Saint-Claude, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Présents** : Annie AROURI, Véronique ASNAR, Jean-Paul BERNASCONI, Emilia BRULE, Cécile CHIQUET, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Jean-François MINY, Anaïs OVERNAY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE, Virginie REYBIER et Guillaume SAILLARD.

**Absents excusés** : Aline LACROIX (pouvoir à Philippe PASSOT), Magali LAHU, Emmanuel MICHAUD, et Nathalie MICHAUD (pouvoir à Sandrine DUTOIT).

**Absent** : néant.

Emilia BRULE a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Vivian CAVALIERE, directeur général des services, est présent.

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 juin 2021 est approuvé à l'unanimité, avec l'ajout à la demande de Cécile CHIQUET, au point - *Courrier de Madame Jeannine LAHU du 28 avril 2021 pour le renouvellement de la mise à disposition des parcelles 440 AB n°28 et 33 à Pratz* - du complément suivant : → « **Cécile CHIQUET précise que Guy CARON et Yves FOROT ont été d'abord à l'initiative de ce projet, et le groupe mobilité du collectif des citoyens du Haut-Jura pour le climat s'est emparé de cette idée pour réfléchir à sa faisabilité** ».

### **Mobilier pour la salle d'honneur : intervention de M. Maxime BILLET étudiant en Diplôme National des Métiers d'Art et du Design au lycée Pierre Vernotte**

Le Maire rappelle que le projet d'équipement mobilier de la salle d'honneur de la mairie principale a démarré au printemps 2020, dans le cadre de la conception / réalisation d'une œuvre en bois par Maxime BILLET, jeune Lavancien et étudiant en fin de cycle au lycée professionnel du bois de Moirans-en-Montagne.

Maxime BILLET explique que le mobilier réalisé - une table - sera utilisé aussi bien pour les cérémonies de mariage que pour les réunions de municipalité et s'adaptera aux locaux actuels de la mairie et à ceux de la future mairie / maison des services publics. Les matières premières utilisées pour sa fabrication sont issues du contexte local : utilisation d'essences



de tilleuls et d'érables (provenant de scieries jurassiennes), en référence aux forêts de moyenne montagne, et emploi de la matière plastique fournie par l'entreprise Smoby (paillettes de pièces non conformes), en référence à l'industrie de la plasturgie.

Le travail de conception s'inspire du style architectural antique grec, de la flore locale, du paysage lointain (panorama depuis le belvédère de la Scia), de l'activité traditionnelle de tournerie, ainsi que de l'industrie plasturgique contemporaine.

Au niveau de la recherche graphique, le choix a porté sur une table ovale évitant les coins et angles ce qui favorise l'échange entre les personnes. Le plateau massif, dont l'épaisseur est de 4 centimètres, est incrusté d'éléments courbes. Il est porté par deux pieds en arc de cercle avec des cadres habillés de matières plastiques colorées. Le temps total de travail sur ce mobilier est estimé à 200 heures. Ses dimensions sont les suivantes : 3,30 mètres de longueur et 1,60 mètres de large, pour un poids de 480 kilogrammes. Le coût d'acquisition de la matière première s'élève à 800 €. La valeur de ce meuble est estimée à 6 000 €. Sa livraison est programmée pour octobre 2021.

Les conseillers félicitent et remercient vivement Maxime BILLET pour le travail accompli. Le Maire souligne son sérieux et sa rigueur sur le plan technique, ainsi que son sens artistique.

## **FINANCES**

### **Extension de la régie de recettes pour la vente des sacs aventure-jeux**

Le Maire demande aux élus d'étendre la troisième régie de recettes dédiée à l'encaissement du produit des ventes de documents touristiques locaux à la vente des sacs aventure-jeux. Il précise que cela permettra d'offrir un point de vente en mairie principale pour l'aventure « Le Secret de la Roche Bleue » de Saint-Romain.

Le Conseil Municipal décide de compléter la troisième régie de recettes communale pour l'encaissement du produit des ventes de documents touristiques locaux (cartes, guides, ...), en ajoutant la vente des sacs aventure jeux.

## **PERSONNEL**

### **Espace France Services : création d'un emploi d'adjoint administratif 25h/35h au 1<sup>er</sup> septembre 2021**

Le Maire explique aux conseillers que l'ouverture au 1<sup>er</sup> octobre 2021 d'un espace France Services, dans les locaux de l'agence postale communale et du dispositif de recueil des titres sécurisés, nécessite la création d'un emploi correspondant au grade d'adjoint administratif, au 1<sup>er</sup> septembre 2021. A ce jour, 42 candidatures ont été reçues en mairie et 5 candidats seront auditionnés le 12 juillet.

Le Conseil décide de créer cet emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet (25h00/35h00), pour exercer les fonctions d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des personnes dans leurs diverses démarches administratives.

### **Municipalisation de l'association « Les Fariboles / Familles Rurales » au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :**

Le Maire rappelle que le Conseil a décidé, lors de sa précédente réunion, de prendre en gestion directe le service d'accueil de loisirs sans hébergement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il précise qu'une réunion d'équipe avec les salariés de l'association Familles Rurales /

Les Fariboles a déjà eu lieu le 15 juin, pour exposer les modalités de la procédure de municipalisation. Les entretiens individuels sont en cours, avec l'Adjointe en charge du personnel et le Directeur général des services, afin de transmettre la simulation de bulletin de paie ainsi que le projet de contrat de travail (sous la forme de C.D.I.).

Le Conseil décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 les 6 emplois suivants :

- 1 emploi d'animateur principal 1<sup>ère</sup> classe 35h00/35h00 pour le poste de directeur,
- 1 emploi adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe 35h00/35h00 pour un poste d'animateur,
- 3 emplois d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe 35h00/35h00 pour deux autres postes d'animateurs et pour le poste de directeur adjoint,
- et 1 emploi d'adjoint technique 24h00/35h00, pour l'entretien des locaux et le service de restauration.

### Service technique municipal :

Sur proposition du Maire, le Conseil accepte les avancements de grades pour deux emplois du service technique, comme suit :

- suppression d'un emploi d'agent de maîtrise et création d'un emploi d'agent de maîtrise principal 35h00/35h00 au 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;
- suppression de l'emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe et création d'un emploi d'agent de maîtrise 35h00/35h00 au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

### Modification du régime indemnitaire du personnel communal (RIFSEEP)

Le Maire rappelle que le régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, des sujétions, d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle (I.F.S.E.) ;
- et le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (C.I).

Il ajoute qu'il convient de compléter les tableaux des indemnités du personnel, la municipalisation des Fariboles créant de nouveaux cadres d'emplois au sein de la collectivité.

Le Conseil Municipal décide d'instaurer l'I.F.S.E. et le C.I, indemnités tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, selon les modalités ci-après :

#### Mise en place de l'I.F.S.E. :

Animateurs territoriaux		Plafonds annuels maxima
Groupe de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	
G1	Directrice ALSH/restaurant scolaire	17 480 €

Adjoints d'animation territoriaux		Plafonds annuels maxima
Groupe de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	
G2	Accueil, soin, hygiène et activité avec les jeunes enfants Agent d'animation	10 800 €

Mise en place du C.I. :

Animateurs territoriaux		Plafonds annuels maxima
Groupe de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	
G1	Directrice ALSH/restaurant scolaire	2 380 €

  

Adjoints d'animation territoriaux		Plafonds annuels maxima
Groupe de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	
G2	Accueil, soin, hygiène et activité avec les jeunes enfants Agent d'animation	1 200 €

**URBANISME ET TRAVAUX****Acquisition des parcelles 440 AC n°31, 32, 33, 97 et 136 et 440 AB n°31 à Pratz appartenant au Département du Jura**

Le Maire présente aux conseillers la proposition du Conseil Départemental du Jura relative à la cession à la Commune des parcelles AC n°31, 32, 33, 97 et 136 et AB n°31, ensemble de terrains situés à Pratz et autrefois gérés par la Régie départementale des transports du Jura.

Considérant que lesdits terrains constituaient des emprises fonctionnelles de part et d'autre de l'ancienne voie du Tacot et jouxtent aujourd'hui des chemins ruraux, le Conseil décide d'acquérir à l'euro symbolique lesdites parcelles :

- section 440 AC n°31 (104 m<sup>2</sup>), n°32 (76 m<sup>2</sup>), n°33 (86 m<sup>2</sup>), n°97 (138 m<sup>2</sup>) et n°136 (140 m<sup>2</sup>) lieudit « Village de Pratz »,
- section 440 AB n°31 (265 m<sup>2</sup>) lieudit « En Levat », au territoire de la Commune déléguée de Pratz.

**Convention entre la Commune et le Département du Jura pour le déneigement des routes départementales n°300, 300E1 et 359 (Saint-Romain, Petit Châtel et Champandré)**

Le Maire indique qu'il a reçu du Département du Jura une proposition de convention de prestations de service hivernal, pour le déneigement - par le service technique municipal - des routes départementales n°300 (Saint-Romain), n°300E1 (Champandré) et n°359 (Petit Châtel).

Considérant que ces voiries départementales font l'objet depuis de nombreuses années d'un déneigement par les services techniques de la commune historique de Pratz et actuellement de la Commune Nouvelle, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention aux conditions suivantes :

- durée de la convention : 1 an, renouvelable,
- période d'intervention : du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril,
- indemnité de mise à disposition : 300 € / mois,
- tarif de prestation : 21 € / km (+ 14 € / km les dimanches et jours fériés).

Il autorise le Maire à signer ladite convention avec le Président du Conseil Départemental.

### **Vente de la parcelle du lotissement du Crêt du Bief AT n°299 (476 m<sup>2</sup>) à M. et Mme Sadik TURK**

Le Maire demande aux élus de valider la cession d'une parcelle du lotissement communal, suite à la signature d'une promesse de vente le 10 juin 2021 au profit de M. et Mme Sadik TURK.

Le Conseil décide de céder ce terrain à bâtir aux conditions suivantes :

- références cadastrales : section AT n°299 lieudit « Les Cards » Commune déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude, d'une surface de 476 m<sup>2</sup> ;
- acquéreurs : M. et Mme Sadik TURK, domiciliés à 39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE ;
- prix de vente : 38 080 € T.V.A. sur la marge incluse (les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur).

Il autorise le Maire à signer tous les documents permettant la cession de ce bien.

### **Modification du tarif de location des jardins familiaux du Crêt du Bief**

Afin de tenir compte des cas spécifiques d'occupation des jardins familiaux du Crêt du Bief, le Conseil Municipal fixe le tarif de la redevance d'occupation des terrains à 20 € par an, à partir de l'année 2021. Il précise qu'en cas d'occupation d'un même terrain par deux bénéficiaires, il sera facturé séparément une redevance annuelle de 10 €.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Subventions aux associations :**

Le Maire donne lecture aux conseillers du courrier du 7 juin du collectif des Citoyens du Haut-Jura pour le Climat et du courrier du 31 mai de l'école maternelle de Lavans-lès-Saint-Claude, suite aux attributions des aides financières annuelles de la Commune.

### **Courrier de Mme Valérie GOUX du 10 juin 2021**

Le Maire fait part du départ de Madame Valérie GOUX de son poste de directrice de l'école maternelle de Lavans-lès-Saint-Claude, après 23 années de présence dans l'établissement. Celle-ci remercie la mairie, notamment pour l'avoir accompagnée au niveau des moyens humains (mise à disposition des ATSEM) et des équipements matériels (mobilier, informatique, ...).

### **Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières**

Le Conseil adopte le projet de motion nationale de la FNCOFOR, comme suit :

Considérant :

- les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M € en 2023 puis de 10 M € par an en 2024-2025 ;
- le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF ;
- l'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires ;
- l'impact très grave des crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues ;
- les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur.

Le Conseil Municipal exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes forestières et la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat - O.N.F., et demande une ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises et un maillage territorial efficient des personnels de l'O.N.F. face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

**Désignation du référent assainissement collectif pour l'étude de transfert de la compétence**

Le Maire expose l'état d'avancement de la pré-étude du SIDEC du Jura pour le transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes, transfert envisagé en 2026. Il rappelle que la Commune a investi 2,7 M € H.T. pour la reconstruction complète de la station d'épuration, l'aménagement de deux bassins d'orage et la reprise des réseaux en séparatif de trois quartiers en 2014.

Il ajoute que le S.I.E.G. continuera de gérer l'eau potable sur un territoire chevauchant trois E.P.C.I. du Haut-Jura, sans transfert de compétence.

Cécile CHIQUET est désignée « référente assainissement collectif » pour représenter Lavans-lès-Saint-Claude à la Communauté de Communes.

\*\*\*

**Prochaine réunion du Conseil Municipal en mairie principale le mardi 24 août 2021 à 19h00**

La séance est levée à 21H30.

Philippe PASSOT, maire



Emilia BRULE, secrétaire de séance